

## Séance du 25 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le 25 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Marie Catherine GRZELCZYK, Maire.

Étaient présents : Mme GRZELCZYK, maire  
Mmes SIMEUR, MM. EUDE, JURADO, adjoints  
Mmes DESDOUITILS, FOUQUÉ, LEFRANCOIS, LE MOINE, OUCHA  
MM. ALLASSAN, GRANCHER, LECARPENTIER,  
LEMAIRE, conseillers.

Absents : Mme TIRIAU (pouvoir à M. EUDE)  
M. AUTEM (pouvoir à Mme SIMEUR)

A été nommé secrétaire : Mme DESDOUITILS

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance : Mme DESDOUITILS

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent : à l'unanimité

### 23. Finances – budget principal – décision modificative n° 1

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** d'approuver les opérations budgétaires énoncées ci-dessous

✓ pour payer les cotisations FAEFM (fonds d'allocation d'élus en fin de mandat) ;

Dépenses		Recettes	
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6532 : Dépenses imprévues	-38,23		
65372 : Cotisation au fonds de l'allocation de fin de mandat	38,23		
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	Total recettes	

### 24. Finances –Acquisition d'un défibrillateur – Groupe Scolaire T. Pesquet

Mme le Maire propose de faire l'acquisition d'un défibrillateur de marque Schiller pour le groupe scolaire. La dépense est estimée à 2 399,37 € HT, pose et alimentation électrique spécifique comprises. Cette dépense peut être subventionnée à hauteur de 50 % plafonnée à 2 000 € par an et par commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve la proposition énoncée selon le plan de financé proposé ci-dessous ;

Rubrique	Taux	Montant
Pack Défibrillateur Schiller + Installation		1 829,00 €
Raccordement électrique		570,37 €
<b>Coût total HT</b>		<b>2 399,37 €</b>
Subvention sollicitée au Département de Seine Maritime	50%	1 199,69 €
<b>Autofinancement</b>		<b>1 199,69 €</b>

- Autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de Seine Maritime.

25. **Travaux – Etude de la mise en œuvre d’une centrale solaire photovoltaïque en toiture du bâtiment communal du groupe scolaire Thomas Pesquet par le SDE 76**

**le Conseil Municipal à l’unanimité**

- **Décide** d’étudier la mise en œuvre d’une centrale solaire photovoltaïque sur le groupe scolaire Thomas Pesquet réalisée sous la maîtrise d’ouvrage du SDE 76 et nécessitant la mise à disposition de la toiture du bâtiment communal ;
- **Demande** au SDE 76 d’établir la convention de mise à disposition et d’occupation de la toiture en vue de l’installation d’une centrale de production solaire photovoltaïque par le SDE 76, et toute autre convention nécessaire à la réalisation de l’opération ;
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à prendre contact avec le SDE 76 pour connaître les termes de (des) la (les) convention (s) liée (s) à la réalisation de la centrale solaire ainsi que les modalités détaillées de l’intervention du SDE 76.

26. **Divers – SDE 76 – adhésion commune de Arques la Bataille**

**le Conseil municipal décide à l’unanimité** accepte l’adhésion de la commune de **Arques la Bataille** au SDE 76

27. **Divers – SDE 76 – adhésion commune de Eu**

**le Conseil municipal décide à l’unanimité** accepte l’adhésion de la commune de **Eu** au SDE 76

28. **Divers – SDE 76 – adhésion commune de Gruchet le Valasse**

**le Conseil municipal décide à l’unanimité** accepte l’adhésion de la commune de **Gruchet le Valasse** au SDE 76

29. **Divers – SAS BIOGAZ Epouville – avis**

**le Conseil municipal décide à 12 voix pour et 3 abstentions** d’émettre un avis favorable à la demande déposée par la SAS LH BIOGAZ en vue de l’exploitation d’une unité de méthanisation agricole sur la commune d’Epouville et de l’épandage des digestats sur 21 communes de la Seine Maritime

30. *Divers* – Convention d'occupation précaire terrain nu

**le Conseil municipal décide à l'unanimité**

- d'émettre un avis favorable à la mise à disposition, par le biais d'une convention d'occupation précaire et révoquant, d'un terrain communal cadastré ZD n° 312 d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> à titre gracieux ;
- que la convention prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2022 pour une période de 1 an, reconductible tacitement ;

31. *Divers* – Participation à la lutte contre les frelons asiatiques et nids de guêpes

**le Conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 contre**

- De cesser toute participation financière pour l'éradication des nids de frelons asiatiques ;
- De participer à hauteur d'un montant forfaitaire de 50 € pour l'éradication des nids de guêpes et frelons autres que les frelons asiatiques.

*Questions diverses*

A Jurado : informe que la salle de sports a reçu l'avis favorable de la Préfecture pour la poursuite d'exploitation. Un téléphone a été ré-installé mais doit être déplacé dans l'espace « ping pong ».

O Lemaire : informe qu'il a participé à la réunion des éco-maires « tour de France de la bio-diversité », ce qui lui a permis de nouer des contacts pour savoir ce qui se fait ailleurs en matière de gestion des espaces naturels et de la biodiversité. Il remercie tous les intervenants ayant répondu présents pour la bourse aux plantes organisée par la commission extra-municipale « environnement » les 14/15 mai. Peu de fréquentation, elle se tenait en même temps que la bourse aux plantes de Grosmesnil.

N Grancher : déplore que le « pieds au sec » du hameau de Tôt soit resté sale suite au passage de l'épaveuse.

Mme le Maire informe avoir reçu une demande de subvention de l'association « la Parentèle » pour les personnes en situation de handicap. Le conseil donne un accord de principe pour l'octroi d'une somme de 200 €. La question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.